



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

**OBJET : 02-2 - CULTURE - DON
DE L'ARTISTE KEES VERKADE D'UNE
SCULPTURE DENOMMEE "INVITATION"
- FIXATION DES MODALITES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

286645

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 1 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 9 OCT. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 25 septembre 2015

Le vendredi 25 septembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18/09/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrice COLOMB à M. Eric PAUGET
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Khéra BADAOUI à M. Eric DUPLAY
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Bernard MONIER à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : Mme Martine SAVALLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-2 - CULTURE - DON DE L'ARTISTE KEES VERKADE D'UNE SCUPLTURE DENOMMEE "INVITATION" - FIXATION DES MODALITES

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

Né à Haarlem aux Pays-Bas en 1941, Kees Verkade est un artiste de stature internationale.

Sa carrière prend son essor en 1969 lorsque le photojournaliste David Douglas Duncan découvre son travail sur un marché d'art à Haarlem. Depuis, ses œuvres monumentales sont présentes dans le monde entier, de New York à Nice et de Monaco à Maastricht.

Kees Verkade se caractérise, en tant que sculpteur, par une extraordinaire capacité à exprimer le mouvement, qu'il s'agisse de représenter des danseurs, des sportifs, des acrobates, ses sujets de prédilection.

Kees Verkade a fait don en 2013 à la Commune d'une de ses sculptures intitulée « inspiration », installée sur la pelouse du Port Vauban. Il souhaite aujourd'hui faire don d'une autre œuvre. Il s'agit d'un bronze de 1,96 m, d'un poids de 266 kg, dont la valeur est de 190 000 € H.T.

Cette œuvre, qui s'intitule « Invitation », trouverait sa place à Juan-les-Pins, à l'angle des avenues Guy de Maupassant et Maréchal Joffre, le Conseil de Quartier de Juan-les-Pins ayant donné, dans sa séance du 14 septembre 2015, un avis favorable à cette implantation. Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a, lui aussi, émis un avis favorable quant à cet emplacement.

Dans le cadre de ce don, seuls sont à la charge de la Commune le moulage en bronze de la sculpture et son transport depuis Monaco, pour un montant de 36 875 € H.T. soit 40 562,50 € T.T.C. (TVA 10%), payé à l'artiste, ainsi que l'installation de l'œuvre sur place.

A cet effet, un marché sera établi selon les dispositions des articles 28.II et 35.II.8 du Code des Marchés Publics.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don par Kees Verkade d'une sculpture intitulée « Invitation » selon les conditions et charges qui précèdent tant en termes de moulage que de transport jusqu'à Juan-les-Pins,

- **APPROUVE** son implantation à l'angle des rues Guy de Maupassant et Maréchal Joffre.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-2 - CULTURE - DON DE L'ARTISTE KEES VERKADE D'UNE SCUPLTURE DENOMMEE
"INVITATION" - FIXATION DES MODALITES

Date de transmission de l'acte : 09/10/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/10/2015

Numéro de l'acte : DCM2866-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150925-DCM2866-15-DE

Date de décision : 25/09/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture